



Mission « Investissement des collectivités territoriales »

Synthèse

1) Introduction : l'investissement un enjeu fort pour les petites villes :

- a. Reprise de l'investissement plus marquée dans les petites villes
- b. Augmentation des recettes d'investissement due à la hausse des cessions immobilières

2) Affaiblissement du soutien de l'Etat à l'investissement public local : DETR, DSIL, DPV, contrats de ruralité

- a. L'investissement des petites villes est très dépendant des dotations de l'Etat :
 - DPV : sur les 177 communes éligibles à la DPV en 2018, **45 % sont des petites villes**, pour un montant global de 67,5 M€ (en AE).
 - DETR : 1 377 petites villes sont éligibles à la DETR en 2018, soit **60,5 % d'entre-elles**, pour un montant global de 97,85 M€ (en AE).
 - DSIL : pas de vision globale, mais vision par région/ou par département.
- b. De manière générale, l'APVF constate que les dotations d'investissement augmentent ou sont stabilisées **en autorisation d'engagement**. Sauf pour la **DSIL qui baisse de 7 %** (alors que désormais elle contient le budget dédié aux contrats de ruralité).
- c. En réalité, si l'on regarde du côté des **crédits de paiement**, l'ensemble des dotations de soutien à l'investissement subit une **très nette baisse par rapport aux prévisions établies en 2018**. L'APVF est très préoccupée :
 - DSIL : -170 M€ ;
 - DETR : - 186,6 M€ ;
 - DPV : - 20,1 M€ ;
 - Total : - **376,8 M€**
- d. Focus sur les contrats de ruralité, outil très utile pour les petites villes fragilisées. Mais l'APVF déplore le désengagement financier de l'Etat :
 - Qu'il s'agisse des contrats signés en 2017 (prog. 112) : l'APVF constate que sur les 215,7 M€ engagés par l'Etat en faveur des contrats de ruralité en 2017, **seulement 48,1 M€ seront consommés, en 2019**.
 - Que des contrats signés en 2018 (prog. 119) : **en 2019 seulement 26,7 M€ en CP** (à mettre en perspective avec la baisse DSIL et DETR).

3) **Affaiblissement du soutien des opérateurs de l'Etat à l'investissement public local : subventions ANRU/ANAH/CNDS/agences de l'eau**

- a. **POLITIQUE DE LA VILLE**, un enjeu fort : **260 petites villes ont signé un contrat de ville** sur 435 contrats, soit plus de la moitié.
- L'APVF constate que la contribution de l'Etat au financement du nouveau programme national de rénovation urbaine de l'ANRU (le NPNRU) diminue au fil des ans : 100 M€ annulés en 2018, une augmentation des moyens de seulement 5 Mds€ en 2019 **dont l'Etat ne prend en charge qu'1 Md€**. Les 4 Mds€ supplémentaires sont ponctionnés sur Action Logement et Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), à hauteur de 2 Mds€ chacune.
 - Sur le terrain, l'APVF constate une très inégale répartition des subventions de l'ANRU sur le territoire : en région Centre, 3 petites villes sur 12 bénéficiaires perçoivent 23 M€, sur un total de subventions allouées de 389 M€.
- b. **POLITIQUE DU LOGEMENT** : les **petites villes sont particulièrement atteintes** par la LF 2018, le projet de loi Elan et le PLF 2019 : recentrage PTZ/Pinel en zone tendue, regroupement des petits bailleurs, désindexation des APL (0,3 %).
- L'APVF constate une **baisse de -26,5 M€ en CP sur les crédits du prog. 135**. Elle souligne néanmoins qu'un **effort de 20,9 M€** est fourni en matière de **lutte contre l'habitat indigne**.
 - **Affaiblissement du soutien de l'Etat à l'ANAH** : la stabilisation à 110 000 € n'est qu'apparente : depuis 2018, le budget ANAH intègre le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART), cette fusion représente une **perte nette de 406 324 €** pour les bénéficiaires du FART.
 - **Baisse de 111,6 M€** des ressources attribuées au **Fonds national d'aide à la pierre (FNAP)**.
 - **Réduction des effectifs de l'ANAH** : passant de 114 à 111 ETPT entre 2017 et 2019.
- c. **POLITIQUE DU SPORT** : un levier essentiel pour maintenir ou renforcer le lien social dans les petites villes.
- Le budget consacré au sport est très fortement impacté : en 2019, il subit une **baisse de 29 M€**, soit -6 %. Sur 2 ans, la perte se chiffre à 67 M€.
 - Parmi l'action la plus touchée : **la « Promotion du sport pour le plus grand nombre »** qui bénéficie directement aux petites villes : **- 40,22 M€**. Tandis que **210,13 M€ sont fléchés sur le développement du sport de haut niveau**.
 - Au regard de ces chiffres très illustrateurs, l'APVF craint que la création, en lieu et place du CNDS, de l'« Agence nationale du sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive » ne soit **plus qu'une simple évolution terminologique**.
 - Financement du CNDS : le gouvernement a fait adopter un amendement qui relève de 15 millions d'euros seulement la taxe affectée au financement du

CNDS, la taxe Buffet, – la faisant passer de 25 à 40 M€ (**ratrapage partiel puisque, l'an passé, le produit de cette taxe avait diminué de 25 M€**).

- La dissolution du CNDS qui avait une vraie vocation territoriale, tournée vers les collectivités territoriales et le monde associatif + la nouvelle baisse de 70 000 contrats aidés va fragiliser le développement du sport et de politique sportive de proximité.

d. POLITIQUE DE L'EAU : les agences de l'eau contribuent aux investissements locaux dans les bassins structurants.

- A partir de 2019, tout ce que les agences de l'eau percevront comme recettes au-delà de 2,105 Mds€ sera directement **redirigé vers le budget de l'État**, alors même que depuis l'année dernière, leurs recettes financent non seulement l'Agence française de la biodiversité **mais également l'Office national de la chasse et de la faune sauvage**.

4. Une difficulté d'accès aux crédits/subventions d'investissement accrue dans les petites villes – Un besoin fort d'accompagnement et d'ingénierie

a. La difficulté des petites villes à accéder aux crédits (ex. DSIL) :

- Pour l'APVF, **la sous-consommation annuelle des crédits (et donc les écarts importants en AE et CP) n'est certainement pas due à une surbudgétisation en loi de finances initiale**. Elle s'explique par :
 - D'une part, la **difficulté pour les petites villes de trouver les financements complémentaires** nécessaires à l'obtention des dotations de l'Etat qui résulte notamment d'un profond **manque d'ingénierie** pour traiter les dossiers. D'autre part, lorsque les collectivités obtiennent l'accord de principe de l'Etat, elles ne touchent les crédits qu'une fois les travaux commencés.
 - Ces **difficultés sont accrues par la contractualisation financière** : les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement obligent les collectivités contractantes à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses/recettes. Les petites villes intégrées à un EPCI légalement concerné par les contrats sentent/pressentent déjà sur le terrain un essoufflement de la solidarité en faveur de l'investissement.

b. L'APVF constate, en outre, que le plus souvent les crédits effectifs sont fléchés soit sur les grandes villes, soit sur la ville principale et sa métropole :

- **Ex. DSIL** : en Indre-et-Loire, sur un montant total de subventions de DSIL autorisé de 5,8 M€ (en AE, au 30/09/18), 2,8 M€ sont attribués à Tours et Tours Métropole Val-de-Loire **soit près de 50 % du montant total**. Les 3 M€ restants sont partagés entre 11 communes (dont 7 sont des petites villes) et 4 communautés de communes. **D'où l'intérêt du « 1 % Métropole »**.
- **Ex. ANRU** : en région Centre, 3 petites villes sur 12 bénéficiaires perçoivent 23 M€, sur un total de subventions allouées de 389 M€.

=>> Evoquer éventuellement : ADEME/FEDER/CEREMA.